Image not found or type unknown

Pénalités d'annulation abusives sur lastminute.com

Par **sydo**, le **09/06/2013** à **20:17**

Bonjour,
Ma sœur a réservé un voyage à malte sur lastminute le 23/05/2013 d'un montant de 1351.25 €
Elle s'est ensuite aperçue que sa carte d'identité était périmée.
Le délai pour en obtenir une nouvelle était trop court po effectuer ce voyage à la date prévue.
Elle a téléphoner pour demander une annulation 48h après sa réservation.Elle n'avait pas pris d'assurance annulation et n'a pas de carte de crédit permettant un remboursement.
Les conditions de vente de lastminut.com stipulent que lorsque l'annulation intervient plus d'un mois avant le
départ, ce qui est le cas, les pénalités sont de 10% du montant plus les frais de dossiers.
Or dans leur mail de réponse ils lui annoncent des frais d'annulation de 612 € + 50 € de frais de dossier soit 689 € seulement sur un montant de 1351.25€ et un remboursement dans un délai de 72h.(ce qui a été fait) On lui a demandé d'accepter les conditions d'annulation dans un délai de 24h sinon elle ne serait remboursée que des taxes portuaires!!!!
Peu habituée à se défendre, elle a confirmé et s'est résignée à la perte de son argent. J'ai décidé de l'aider car c'est vraiment de l'escroquerie.
Pouvez-vous me dire s'il y a un recours possible et quelles sont les démarches qu'elle doit entreprendre ?
merci de votre aide.

Par **Nathalie Faure**, le **05/02/2017** à **13:04**

Bonjour,
Avez-vous réussi à obtenir quelque chose ?
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés